

**Nombre de membres**

**en exercice: 13**

PV de la séance du mardi 16 mai 2017 à 20h30

L'an deux mille dix-sept et le 16 mai l'assemblée régulièrement convoquée le 09 mai 2017, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE (Maire).

**Présents : 11**

**Votants: 12**

**Sont présents:** Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, François MOINET, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH, Jean-Marc FAUREL, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL, Jean OBERLE

**Représentés:** Patricia SEGALA représentée par Jean-Marc FAUREL

**Excusés:**

**Absents:** Valérie BASTIEN,

**Secrétaire de séance:** Jean OBERLE

**Ordre du jour :**

- 1-Don de l'association "Lo Patrimoni" dans le cadre du fonds de dotation pour la réhabilitation du moulin à vent ;
- 2-Tarif adulte pour les repas pris à la cantine ;
- 3-Augmentation du temps de travail de M. LEYMARIE Jean-Pierre dans le cadre du CAE, soit 35 heures au lieu de 24 heures/semaine ;
- 4-Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour un an ;
- 5-Demande de subvention au titre du FAST (Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales) pour la réfection de la toiture de l'église de Saint-Bonnet ;
- 6-Divers.

**1-Don de l'association "Lo Patrimoni" dans le cadre du fonds de dotation pour la réhabilitation du moulin à vent.**

Considérant que l'association « Lo Patrimoni et les Amis du Moulin de Gignac », dans le cadre du fonds de dotation pour la réhabilitation du Moulin à vent, a décidé de verser à la commune de GIGNAC la somme de 3 958.27€ destinée à financer les travaux hors taxe de l'installation électrique et de la vidéosurveillance.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

-accepte le don de l'association « Lo Patrimoni et les Amis du Moulin de Gignac » d'un montant de 3 958.27€,

-dit que ce don sera affecté comme suit :

- au programme n°138 - Sécurité du Moulin à vent pour un montant de 967.50€ comme subvention d'investissement à l'article 1328 ;
- au programme n°119 - Gros travaux de 2 990.77 € comme subvention d'investissement à l'article 1328.

**2-Tarif adulte pour les repas pris à la cantine**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015\_33\_07\_2801 fixant le tarif du repas de cantine au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Il précise que le prix du repas est à 2.10€.

Considérant que cette délibération ne fixe qu'un tarif unique, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix du repas pour les adultes à 3.50€ et de conserver le prix du repas pour les enfants à 2.10€.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

-décide de fixer le prix du repas de cantine pour les adultes à 3.50€,

-décide de conserver le prix du repas de cantine pour les enfants à 2.10€,

-dit que ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

MEU

### **3-Augmentation du temps de travail de M. LEYMARIE Jean-Pierre dans le cadre du CAE, soit 35 heures au lieu de 24 heures hebdomadaires**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'augmenter le temps de travail de Monsieur LEYMARIE Jean-Pierre dans le cadre du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Il précise que la durée hebdomadaire retenue pour le calcul de l'aide est fixé à 26h00.

Considérant que pour le bon fonctionnement du service voirie, il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de son contrat de travail à 35h00 et ce jusqu'à la fin de celui-ci soit jusqu'au 14/11/2017.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

-décide d'augmenter la durée hebdomadaire du contrat de travail de Monsieur LEYMARIE Jean-Pierre dans le cadre du CAE à 35h00 et ce jusqu'à la fin de celui-ci soit jusqu'au 14/11/2017,

-dit que cette modification prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2017,

-autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires concernant cette modification de contrat.

### **4-Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour un an**

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017. Je vous précise également que l'aide sera basée sur une durée hebdomadaire de 20h.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois sur la base de 24 heures hebdomadaires, modulables selon les besoins.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

-décide de créer un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif "contrat d'accompagnement dans l'emploi",

-précise que ce contrat sera d'une durée de 12 mois,

-précise que la durée du travail est fixée à 24 heures hebdomadaires modulables selon les besoins,

-indique que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multipliée par le nombre d'heures de travail,

-autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

### **5-Demande de subvention au titre du FAST (Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales) et de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2018 pour la réfection de la toiture de l'église de Saint-Bonnet**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réfection de la toiture de l'Église de Saint-Bonnet.

Pour financer ce projet, il propose d'établir un dossier de demande de subvention au titre du FAST et de la DETR 2018.

Il précise que le coût estimatif pour ce projet s'élève à **23 164.50€ HT** et que le plan de financement pourrait être le suivant :

*FAST (Département)	15%	3 474.68 €
*DETR (Etat)	25%	5 791.12 €
*Auto financement	60%	13 898.70 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Pour : 12**

MEL

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- approuve la réalisation de ce projet et le montant estimatif des travaux,
- dit que ces travaux seront programmés au cours du 1er trimestre 2018,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention au titre du FAST et de la DETR 2018.

## 6-Divers

### 6.1-Pose d'une clôture en bois autour du site du Moulin à vent : Demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'installation d'une clôture en bois autour du site du Moulin à vent. Il rappelle également que vu l'importance du nombre de visiteurs sur le site, il est nécessaire de solutionner le stationnement anarchique et gênant pour la circulation et de le régulariser en posant des barrières limitant le stationnement et protégeant l'accès du site et les piétons (adultes et enfants).

Pour financer ce projet, il propose au conseil municipal d'établir un dossier de demande de subvention au titre du « Fonds Régional d'Intervention ».

Il précise que le coût estimatif pour ce projet s'élève à **12 321€ HT** et que le plan de financement pourrait être le suivant :

*FRI (Région)	25%	3 080.25 €
*Amendes de police	25%	3 080.25 €
*Auto financement	50%	6 160.50 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

-approuve la réalisation de ce projet et le montant estimatif des travaux ainsi que le plan de financement tel qu'établi ci-dessus,

-autorise Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention au titre du « Fonds Régional d'Intervention ».

### 6.2-Moulin à vent :

- Inauguration du 17 juin 2017
- Soutien financier d'AG2R LA MONDIALE de 15 000€.

### 6.3-Commune Nouvelle

- Travail à faire suite à la réunion des 3 CM. Nous mettons en place une réunion de travail des élus qui se déroulera le mardi 30 mai à 20H30.

### 6.4-Permanences pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017

### 6.5-CAUVALDOR

- Disponibilité pour une rencontre « démarche élaboration du PLUi », réunion le mercredi 28 juin à 14H à Creysse.
- Projets des communes du pôle Martel, Payrac, Souillac, Rocamadour,
- Compte-rendu de la réunion eau et assainissement du 19 avril 2017,
- Transfert des compétences assainissement et alimentation en eau potable,
- Travaux de voirie 2017 sur la commune en investissement.

### 6.6- Gignac Info Juin 2017

Tous les articles et informations doivent être transmis avant le 15 juin.

ME L

**6.7- Courrier du locataire du logement T4 au Multiple Rural**

**6.8- Financement de l'accompagnateur du car de transport scolaire pour la rentrée 2017-2018**

Si nous acceptons la région financerait 50% du salaire de l'accompagnateur.

Prochaine séance du conseil municipal le mardi 27 juin 2017

*MEL*  
MAIRIE  
46600 GIGNAC  
Tél./Fax 05.65.97.70.58